

FÉDÉRATION
FRANÇAISESPORT
VITALITÉFICHE D'INSCRIPTION
SAISON 2026-2027Nouvel(le) adhérent(e) : ☐ Non ☐ Oui N° de licence :

Nom d'usage :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance : / /

Mail (pour l'envoi des convocations) :

Adresse :

Téléphone :

PERSONNE À PRÉVENIR

NOM, Prénom :

Téléphone :

TOUTES LES INFORMATIONS
UTILES À RETROUVER SUR
NOTRE SITE INTERNET !

Cours collectif		Licence EPGV (obligatoire)	TOTAL	Cochez la (les) séance(s) choisie(s) à titre indicatif
1h / semaine (hors yoga)	98 €	+ 35 €	133 €	☐ lundi yoga (s. Garnier 17h30-18h45) ☐ lundi yoga (s. Garnier 18h45-20h) ☐ lundi gym tonique (gymnase 1 ^{er} ét. 18h30-19h30) ☐ mardi stretching (s. Garnier 14h-15h) ☐ mardi gym douce (s. Garnier 15h-16h) ☐ jeudi gym tonique (gymnase 1 ^{er} ét. 18h30-19h30) ☐ vendredi pilates (s. Garnier 9h-10h)
2h / semaine	143 €	+ 35 €	178 €	
3h et + / semaine	158 €	+ 35 €	193 €	
Yoga	155 €	+ 35 €	190 €	

Pour une demande particulière, n'hésitez pas à consulter le site internet (voir QR code ci-dessus ou www.agv-ambazac.fr)
Aucun remboursement ne sera accordé pour quel que motif que ce soit : art.8 des statuts.

Possibilité de paiement fractionné sous forme de 3 chèques à fournir OBLIGATOIREMENT lors de l'inscription				
Dates d'encaissement :	1 ^{er} chèque À réception de l'adhésion	2 ^{ème} chèque Fin janvier	3 ^{ème} chèque Mi-mars	
1h de gym : 133€	73 €	30 €	30 €	
2h de gym : 178€	88 €	45 €	45 €	
3h de gym : 193€	93 €	50 €	50 €	
Yoga : 190€	90 €	50 €	50 €	

Ordre du chèque
→ **AGV Am-
bazac**NOM du titulaire des
chèques si
différent du
licencié :MONTANTS RÉGLÉS ET
MODES DE PAIEMENT

- ☐ Chèques Vacances : €
☐ Coupons sport ANCV : €
☐ Pass'Sport : €
☐ Coupons Super U : €

TOTAL COUPONS : €

- ☐ Espèces : €
☐ Chèques : €

TOTAL : €

L'accès aux séances est conditionné par la
remise d'un dossier d'inscription complet :

- ☐ Fiche d'inscription complétée et signée
☐ Paiement de la cotisation
☐ Certificat médical ou attestation
« Questionnaire de santé »

Je souhaite une attestation d'adhésion : ☐ Oui ☐ NonJe soussigné(e)
autorise l'association à publier des photos/vidéos dans la
presse, sites internet, Facebook, etc. ☐ Oui ☐ Non

Si « non », merci de JOINDRE UNE PHOTO pour nous per-
mettre de vous identifier et de flouter votre visage le cas
échéant.

Tourner SVP



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE D'AMBAZAC

Document à lire et à signer

Article 1 : Inscription

L'adhésion à l'Association Gymnastique Volontaire d'Ambazac implique :

- la fiche d'inscription dûment remplie et signée ;
- le paiement intégral de la cotisation au moment de l'inscription ;
- **la fourniture du questionnaire de santé** et en cas d'une réponse positive au questionnaire **un certification médical** attestant l'absence de contre-indication à la pratique du sport, de moins de 6 mois. **(obligatoire dans les 15 jours suivants l'inscription, soit au plus tard à la 3ème séance), pour assister aux cours suivants et obtenir une licence ;**
- l'acceptation et le respect des statuts de l'association et du présent règlement.

Article 2 : Cotisation

Les cotisations des membres sont payables dès leur inscription.

Les nouveaux adhérents s'acquittent de leur cotisation au moment de leur adhésion.

Le montant des cotisations sera fixé chaque année par l'Assemblée Générale de l'Association «Gymnastique Volontaire d'Ambazac».

La cotisation n'est ni remboursable, ni transmissible et ne présume en rien de l'assiduité de l'adhérent.

Article 3 : Responsabilité

Les adhérents inscrits sont pris en charge par l'Association uniquement pendant la durée des cours. Les licenciés mineurs seront conduits et repris par leur représentant légal.

Celui-ci devra s'assurer de la présence de l'animateur(trice), seul(e) habilité(e) à prendre en charge les membres de son groupe. En dehors des heures et des lieux d'entraînement et en cas d'absence de prise en charge par l'animateur(trice), l'Association ne pourra en aucun cas être tenue responsable d'un accident ou incident survenant à un enfant ou provoqué par une tierce personne. En cas d'accident corporel survenu pendant l'entraînement en l'absence des parents, ceux-ci reconnaissent le droit à l'animateur(trice) responsable ou aux membres du bureau de prendre toutes les mesures d'urgences qu'ils jugeront nécessaires pour assurer la sécurité du blessé en tenant compte des informations portées sur sa fiche individuelle d'inscription.

Article 4 : Entraînement

Seuls les adhérents inscrits peuvent participer aux séances de gymnastique. Les séances de gym se déroulent sous la responsabilité exclusive des animateur(trice)s de l'Association, selon les horaires établis sur le planning de la saison sportive en cours. Chaque membre devra se conformer aux horaires d'entraînement. Seule une autorisation parentale écrite permettra au moniteur de libérer un enfant avant la fin de l'entraînement. Au début de la saison (uniquement), le club se réserve le droit d'annuler ou de modifier les horaires d'une séance si le nombre d'inscrits est insuffisant et de moduler les groupes en fonction du nombre d'enfants inscrits. En-dessous de 10 personnes inscrites pour une séance, celle-ci sera annulée.

Les parents des 3-6 ans sont tenus d'assister leur enfant durant chaque séance. Dans la mesure du possible, il est demandé que les parents viennent aider à l'installation et au rangement du matériel au début et à la fin de chaque séance.

Article 5 : Tenue vestimentaire et autres

La participation aux entraînements nécessite une tenue vestimentaire correcte et appropriée : pantacourt, short + teeshirt ou jogging.

Les chaussures devront être adéquates avec la pratique de la gymnastique (pour éviter tout risque de blessure et pour être à l'aise dans les mouvements). Celles-ci devront être utilisées uniquement pour la pratique de la gymnastique dans la salle (respect du sol).

Il est conseillé aux adhérents de ne pas porter de bijoux et d'attacher les cheveux longs.

Chaque licencié adulte devra avoir une serviette de toilette personnelle pour utiliser les matériels appartenant à l'association, tels que tapis, etc. (confort et mesure d'hygiène).

Chaque adhérent (enfant ou adulte) devra avoir une gourde ou bouteille d'eau pour se réhydrater (chose primordiale lorsque l'on fait du sport).

Article 6 : Propreté des locaux

Les licenciés adultes et enfants, ainsi que les parents, sont tenus de garder le gymnase et autres locaux utilisés propres et accueillants, en prenant soin notamment de ne pas souiller ni dégrader le sol, les équipements et les toilettes.

Article 7 : Assurance supplémentaire

Pour ceux qui le souhaitent, il existe une garantie supplémentaire qui augmente les garanties en cas d'accident (en plus de celles comprises dans la licence), pour les personnes intéressées, merci de vous adresser à l'un des membres du bureau de l'Association.

Article 8 : Événements divers organisés par l'Association

Les membres du bureau sont amenés à organiser des événements divers (goûters, boums, tombolas, brocantes, etc.), afin de réunir des fonds nécessaires à la survie de l'Association et à l'achat de matériels (nouveaux ou à renouveler).

En adhérant à notre Association et dans un esprit de cohésion, les licenciés adultes et les parents des enfants licenciés s'engagent à contribuer à son évolution.

Dans la mesure du possible, il est demandé que les parents des adhérents et les adhérents adultes s'investissent en collaborant à l'organisation de ces manifestations de quelque manière que ce soit (aide en fonction de l'événement à voir avec les membres du bureau).

Fait à :....., le :.....

Signature (précédée de la mention manuscrite « Règlement lu et approuvé ») :

Questionnaire de santé pour le sportif majeur

ANNEXE 4 - questionnaire de santé – Majeurs

Volet à conserver par le licencié

L'exercice physique pratiqué d'une façon régulière constitue une occupation de loisir saine et agréable. Beaucoup de personnes devraient augmenter leur niveau d'activité physique au quotidien, et ce tous les jours de la semaine. Mener une vie active est bénéfique pour la santé de tous.

Ce questionnaire vous dira s'il est nécessaire pour vous de consulter un médecin afin d'établir l'absence de contre-indication à la pratique d'activités physiques et sportives.

S'il vous plaît, répondez soigneusement et honnêtement à ces 6 questions : cochez Oui ou Non	OUI	NON
1) Votre médecin vous a dit que vous étiez atteint d'un problème cardiaque, d'une d'hypertension artérielle, d'une affection de longue durée (ALD) ou d'une autre maladie chronique	☐	☐
2) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?	☐	☐
3) Ressentez-vous une douleur à la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel au repos, une fatigue intense au cours de vos activités quotidiennes ou lorsque vous faites de l'activité physique?	☐	☐
4) Éprouvez-vous des pertes d'équilibre liés à des étourdissement ou avez-vous perdu connaissance au cours des 12 derniers mois?	☐	☐
5) Prenez-vous actuellement des médicaments prescrits pour une maladie chronique ?	☐	☐
6) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?	☐	☐

NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié

- Si vous avez répondu NON à toutes les questions ci-dessus, merci de remplir et signer l'attestation sur l'honneur ci jointe et la remettre à votre club.
- Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs des questions ci-dessus, votre état de santé nécessite un avis médical avant de commencer ou poursuivre une activité physique. Vous devez consulter votre médecin afin qu'il vous examine et vous délivre un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport. Certificat à remettre à votre club. Le certificat médical doit dater de moins de 6 mois.

Volet à remettre à l'association

ATTESTATION EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE À LA FFSV

Je soussigné M/Mme :, né(e) le..... atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions du questionnaire de santé.

Saison : 2026/2027

Club : Association Sportive d'Ambazac Gymnastique Volontaire

A, le/...../..... Signature :

